



REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNAT DE LIGUE VITESSE SAISON 2024

ARTICLE 1 – DEFINITION :

La ligue Motocycliste Centre-Val de Loire et ses clubs mettent en compétition pour 2024, un cycle d'épreuves intitulé « Championnat de Ligue Motocycliste Centre Val de Loire Vitesse -25CV » pour des machines n'excédant pas 25CV.

Les pilotes étant licenciés dans un club de la Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire marqueront des points (cf. article 13) pour le classement du Championnat de Ligue.

1.1 – REGLEMENTS FEDERAUX :

L'ensemble des pilotes se voit dans l'obligation de connaître et respecter le règlement ci-dessous. De plus, il est nécessaire pour tous litiges de se référer au règlement du championnat de France MINI OGP 2024.

1.2 – REGLEMENTS PARTICULIERS :

Aucune manifestation ne pourra être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires. Se référer au Code Sportif FFM. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve 8 jours avant la date prévue.

ARTICLE 2 – CATEGORIES :

La Ligue Motocycliste Régionale Centre Val de Loire met en compétition pour la saison 2024 :

1. Championnat de Ligue Mini OGP 115

Pilotes à partir de 7 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés, jusqu'à 11 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Jusqu'à 80cc 2 tps à variateur ou 110 cc à embrayage automatique ou jusqu'à 65 cc 2 tps ou 115 cc 4 tps à boîte de vitesse.

Puissance maximum 12 CV à la roue arrière.

Machine électrique autorisée sous condition de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.

2. Championnat de Ligue Mini OGP 160

Pilotes à partir de 10 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés, jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines limitées à 85 cc 2 tps ou 160 cc 4 tps monocylindre.

Puissance maximum 15 CV à la roue arrière.

Machine électrique autorisée sous condition de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.

3. Championnat de Ligue Mini OGP 190

Pilotes à partir de 12 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés, jusqu'à 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines limitées à 85 cc 2 tps ou 190 cc 4 tps monocylindre et roues de 12 pouces.

Puissance maximum 25 CV à la roue arrière.

Machine électrique autorisée sous condition de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.

4. Championnat de Ligue Mini Moto 25.

Pilotes âgés de 14 ans révolus ou plus.

Dimensions de roues de 10 à 12 pouces.

Puissance maximum 22 CV à la roue arrière.

Sous catégories :

- 190 Stock : roues de 10 à 12 pouces, moteur de 160 à 190 cc 4 tps 2 ou 4 soupapes, Daytona, YX, Zongshen, Tokawa 22 CV maximum à la roue arrière.
- 160 Stock : roues de 10 à 12 pouces, moteur de 125 à 160 4tps 2 soupapes uniquement , YX, Zongshen, Tokawa, Daytona 15CV maximum à la roue arrière.

5. Championnat de Ligue Scooter 70

Pilotes âgés de 14 ans révolus ou plus.

Dimension de roues de 10 à 12 pouces

Puissance maximum 25 CV à la roue arrière, moteur 70 cc 2 tps,

6. Championnat de Ligue Pit Bike 125 STOCK

Catégorie limitée à 50 pilotes par épreuve en 2 séries (série A et série B), seront prioritaires les pilotes licenciés dans la Ligue Centre Val de Loire.

Pilotes âgés de 12 ans révolus ou plus.

Dimension de roues 12 pouces,

Puissance maximum 13 CV à la roue arrière.

Moteur 125 cc 4 tps, 2 soupapes stock Fiddy/ Tokawa

Sous catégories :

Série A :

- Pilotes 160/ 125 Full de la saison 2023
- 5 premiers pilotes de la catégorie 125 Stock 2023
- Licence internationale, pilotes FSBK/ EWC/ SST/ professionnels/ Ultimate cup/ Promosports.
- Restant des places dans la série pour les pilotes sélectionnés aux essais chronométrés.

Série B : Pilotes sélectionnés aux essais chronométrés

7. Championnat de Ligue Moto 15

Pilotes âgés de 12 ans révolus ou plus.

Dimensions de roues de 6,5 à 17 pouces.

Puissance maximum de 15 CV à la roue arrière.

Moteur 50 cc 2 tps ou 125 cc 4 tps à boîte de vitesse ou à variateur simple.

8. Championnat de Ligue Moto 25

Pilotes âgés de 14 ans révolus ou plus.

Dimensions de roues de 15 à 17 pouces.

Puissance maximum 25 CV à la roue arrière.

Moteur 125 cc 2 tps ou 250 cc 4 tps maximum.

Concernant les cylindrées, se référer au règlement technique.

ARTICLE 3 – TITRE :

Un titre de champion de Ligue sera attribué dans chaque catégorie sous réserve qu'au minimum 5 pilotes figurent au classement final .

Les pilotes prétendant au titre de champion de Ligue devront être licenciés dans un Club de la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire.

Les pilotes non licenciés dans un club de la Ligue Centre-Val de Loire marqueront des points au classement de la journée seulement mais ne seront pas sur le classement général annuel.

ARTICLE 4 – MACHINES :

Elles devront répondre aux clauses du règlement technique et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux latérales.

Les plaques de course seront de forme rectangulaire, Dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimensions des chiffres :

- Hauteur : 14 cm / Largeur 9 cm
- Epaisseur : 2,5 cm / Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

Les machines pourront passer au banc de puissance sur demande de la direction de course . Les moteurs et les boîtiers d'allumage électroniques pourront être plombés par le commissaire technique, ou étiquettes indéchirables ou marquages.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé sera déclassée de la course.

Si le banc de puissance est absent ou indisponible, les moteurs et boîtiers électroniques des motos désignées par le Directeur de Course ou le Jury seront plombés jusqu'à l'épreuve suivante.

Les pilotes dont les machines auront fait l'objet de ce plombage devront impérativement présenter celles-ci avec les marques de plombage lors de l'épreuve suivante, où elles seront susceptibles d'être reconstruées. Faute de quoi, les points marqués dans les épreuves à compter et y compris celle où les marquages ont été apposés leur seront retirés.

ARTICLE 5 – CONCURRENTS :

Les épreuves du Championnat de Ligue Centre-Val de Loire Mini OGP sont réservées aux pilotes titulaires d'une licence FIM Europe, NJ, NCO, ou d'une LJA(*) délivrées par la F.F.M pour l'année en cours, cette licence doit être prise préalablement à l'épreuve sur le site fédéral – aucune LJA ne sera délivrée le jour de l'épreuve.

La licence LJA est possible uniquement pour remplir les plateaux de chaque catégorie. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandatée.

() dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.*

ARTICLE 6 – CALENDRIER :

23 et 24 mars	La Châtre (36)
13 et 14 avril	Villeperdue (37)
18 et 19 mai	(Choix de circuit à définir)
8 et 9 juin	Landes le Gaulois
21 et 22 septembre	Chatillon sur Indre
26 et 27 Octobre	(Choix de circuit à définir)

L'une ou l'autre des courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la Commission Vitesse et/ou de la Préfecture. Des épreuves pourront également être ajoutées ou annulées en cours de saison.

Le calendrier définitif sera disponible sur www.liguemotocentre.fr

ARTICLE 7 – ORGANISATION GENERALE :

7.1 – SIGNALISATION ET ACCUEIL :

- Flécher l'accès au circuit la veille au matin ;
- L'accueil des coureurs sera ouvert la veille de l'épreuve à partir de 15 h jusqu'à 22 h.
- Les pilotes devront présenter eux-mêmes leurs licences avec une pièce d'identité ;
- Pour chaque pilote, 4 laissez-passer (pilote inclus) seront délivrés :

α Avec un accès piste :

- 1 pilote
- 1 mécanicien titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours
- 1 panneauteur titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours et âgé au minimum de 14 ans.
- L'accès à la zone de panneautage et au contrôle technique se fera avec une tenue correcte et des chaussures fermées seront exigées.

α Avec accès seulement pour la zone publique :

- 1 accompagnateur

7.2 – ROULAGES LIBRES :

- Il est prévu des roulages libres par catégorie la veille des courses.
- Le montant pour la journée est de 60 €, sauf si engagement pour samedi et dimanche, le prix est de 50 € pour la journée de roulages libres.

ARTICLE 8 – CONTROLE DES EPREUVES :

L'organisateur désignera pour son épreuve du Championnat, le directeur de course ainsi que les membres du jury ou président de jury ou arbitre, les commissaires de piste et un commissaire technique. Ils sont investis de pouvoirs spéciaux leur permettant de remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Membres votant :

- Le président de jury
- Deux membres du jury ou arbitre (titulaires au minimum du spécifique vitesse 1er degré Vitesse) .

Membres non-votant :

- Le directeur de course
- Le responsable du contrôle technique
- Le responsable du chronométrage
- Le médecin
- Sur invitation du président de jury, toute personne dont la présence est jugée utile.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS :

Les demandes d'engagements devront être faites uniquement par internet via le site :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Droits d'engagements pour l'ensemble des catégories sur l'épreuve : 80 €

Droits de piste pour les roulages libres (cf. article 7.2) : 60 € si roulage uniquement le samedi et 50 € si engagement samedi et dimanche.

Les engagements seront majorés de 20 € pour chaque pilote s'inscrivant en retard (7 jours avant l'épreuve) – toutes les modalités sont disponibles sur :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Les engagements pourront être pris en compte jusqu'à 6 jours avant la course (lundi soir à 23h59 précédant l'épreuve).

Les pilotes licenciés dans la Ligue Centre Val de Loire seront prioritaires pour la validation de leurs inscriptions.

Pilotes déclarant forfait :

Pour tout forfait non justifié par un certificat médical, le droit d'engagement ne sera pas remboursé. Le certificat médical devra être scanné ou envoyé à la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire.

ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ET BRIEFING :

10.1 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité (2024) obligatoirement accompagnée du :

- Guidon d'argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou du
- CASM à partir de 12 ans ;
- Pièce d'identité ;
- Personne mineur accompagnée du responsable légal.

10.2 – TRANSPONDEURS :

Le chronométrage des machines s'effectue par un système de transpondeurs. Lors de chaque épreuve, les concurrents se verront remettre un transpondeur dès le samedi qu'ils devront restituer à l'issue de la manifestation.

Il sera obligatoire de le mettre en place sur la machine avec le support adapté obligatoire dès le samedi.

A l'attention des coureurs :

En cas d'oubli de restitution, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire (5 rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle Saint Mesmin) ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du coureur.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les coureurs recevront une facture de 200 €. Les coureurs devront restituer les transpondeurs une demi-heure après la fin de la dernière manche (dans le cas où les responsables techniques ne l'enlèvent pas en fin de dernière manche).

Le transpondeur devra être placé à l'avant de la moto au point le plus bas. Le pilote devra obligatoirement avoir le support transpondeur adéquat, pas de scotch ni de colson (achat pour les pilotes n'en ayant pas :10 €).

10.3 – VERIFICATIONS TECHNIQUES :

10.3.1 - LUTTE CONTRE LE BRUIT

Afin de limiter les nuisances sonores, les machines des pilotes participants aux championnats de ligue devront obligatoirement respecter les normes fixées par la fédération. Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment de la journée.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un championnat de ligue.

10.3.2 - PROTECTIONS

Les équipements obligatoires et recommandés par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnat de ligue et aux courses annexes.

10.3.3 - CAMERAS

Les caméras sont uniquement autorisées sur la moto, lors du roulage libre du samedi, une fois validé par le contrôle technique et le directeur de course. (formulaire à remplir à l'administratif). La Ligue Centre Val de Loire ainsi que les partenaires du Championnat se réservent le droit à l'image (liste des partenaires à consulter auprès du Président de la Commission Vitesse).

10.3.4 - DEMONTAGE

En cas de réclamation (écrite avec caution de 75 €) de la part d'un concurrent faite auprès du jury ou du directeur de course dans le délai imparti (30 minutes suivant l'affichage des résultats officiels), le Directeur de Course pourra demander un démontage du moteur ou d'autres pièces pour vérification de conformité du concurrent concerné. Il sera exigé une caution supplémentaire de 150 € pour un moteur 2 tps et 300 € pour un moteur 4 tps. Cette caution sera remboursée au pilote auteur de la réclamation si la machine s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la machine s'avère conforme.

10.3.5 - PLAQUES

Les machines devront être équipées de plaques réglementaires (cf règlement général du Championnat de France 25 power ou Mini OGP).

- Mini OGP 115 : Plaque blanche/ numéros noirs
- Mini OGP 160 : Plaque noire/ numéros blancs
- Mini OGP 190 : Plaque violette/ numéros blancs
- Moto 15 : Plaque rouge / numéros blancs
- Scooter 70 : Plaque orange/ numéros noirs
- Pit Bike 125 Stock : Plaque bleue/numéros blancs
- Mini Moto 25 : 190 Stock : Plaque verte/ numéros noirs
160 Stock : Plaque jaune/ numéros noirs
- Moto 25CV : Plaque blanche / numéros noirs

Les machines féminines pourront être équipées de plaques roses avec des numéros noirs.

NOTA : Un seul numéro sera attribué par pilote et par catégorie. Un pilote désirant rouler dans plusieurs catégories différentes ne pourra pas avoir le même numéro. Ce numéro sera le même pour toutes les épreuves du championnat.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

NOTA : A l'issue de la course, les 3 premières machines et/ou 3 machines aléatoires, de chaque catégorie devront être mises en parc fermé, conformément à l'article 17 des règles générales pour les contrôles techniques des épreuves de vitesse. Elles pourront y rester maximum 20 minutes.

Si une machine est déclarée non conforme à l'issue de la deuxième course, elle entraîne la disqualification du pilote pour toute la manifestation.

En parc fermé, seulement 1 mécanicien licencié ou le pilote sont autorisés en cas de démontage, sous la responsabilité du contrôleur technique à la demande du Directeur de Course. En cas de pilote mineur il devra être obligatoirement accompagné par son représentant légal.

10.4 – BRIEFING :

Un briefing sera organisé le samedi soir après le roulage libre, un briefing de rattrapage sera organisé le dimanche matin avant les essais libres uniquement pour les pilotes n'ayant pas pu assister à celui du samedi soir. Les pilotes devront signer la feuille d'émargement prévue à cet effet. Toute absence entraînera une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche. La récidive entraînera une exclusion du week-end. Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal.

ARTICLE 11 – DEPARTS :

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 heures 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury, sauf pour les pré Mini OGP au plus tard à 9 heures 30.

11.1 – PARC D'ATTENTE (PRE-GRILLE) :

Chaque pilote doit arriver en parc d'attente minimum 10 minutes avant l'horaire prévu ;
Procédure de mise en place dans le parc d'attente.

Lorsque le premier pilote quittera le parc d'attente pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté.

Seulement le panneauteur et mécanicien licencié (bracelet adéquat) pourront accéder au parc d'attente.

Si la piste est déclarée WET, l'allumage d'une lumière rouge à l'arrière de la machine est obligatoire (6 leds d'une puissance de 0,8 à 1,8 watt par led, l'alimentation doit être continue et ne peut être clignotant).

11.2 – GRILLE DE DEPART :

Le placement des coureurs sur la grille de départ, lors de chacune des manches, sera déterminé en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés (le meilleur temps est appelé en premier et ainsi de suite), ou manches qualificatives.

Le Directeur de course Adjoint et ses assistants seront sur la grille de départ pour voir si les places sont bien respectées.

NOTA : Toute autre intervention sur la grille de départ sans autorisation du directeur de course pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve. (Ex : placement de la moto, aide après le départ du parc d'attente...)

11.3 – PROCEDURE DE DEPART

Avant la mise en route des moteurs, le mécanicien ou l'accompagnateur devra quitter le parc d'attente, sur ordre du responsable de parc ou responsable technique.

A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

La roue avant de la moto ne devra pas dépasser la zone prévue à cet effet.

Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant « 30 secondes ».

Le départ pourra s'effectuer au feu (extinction du feu rouge = départ) ou au drapeau national agité.

Le départ sera obligatoirement donné par le Directeur de course. Les pilotes seront sous le contrôle des Commissaires Sportifs ou président de jury. Tout coureur qui partira avant le signal sera sanctionné.

ARTICLE 12 – COURSES :

12.1 – ROULAGE LIBRE :

Se reporter aux horaires spécifiques du règlement particulier.

12.2 – MANCHES et QUALIFICATIONS :

Un jour de course comportera 2 essais qualificatifs et 2 manches;

Une manche se déroule au nombre de tours (différents selon les circuits).

Une manche doit représenter au minimum 15 km et au maximum 20 km.

L'ordre de départ s'effectuera en fonction du meilleur temps aux essais qualificatifs.

La série A et la série B se déterminera en fonction des essais qualificatifs uniquement pour la catégorie pit bike 125 stock.

12.3 - ARRÊT D'UNE COURSE :

En cas d'arrêt de course, les motos seront placées en parc fermé ou dans le pré-parc. Interdiction de changer les pneus et de ravitailler. Les couvertures chauffantes sont autorisées. Seulement 1 mécanicien licencié ou le pilote sont autorisés.

Conformément au règlement général de la vitesse :

- Drapeau rouge < ou = 3T : nouveau départ conformément aux règles sportives : grille d'origine ;
- Drapeau rouge > 3T et < 2/3 de la course : départ pour le reste des kilomètres à parcourir avec une grille de départ formée par le classement du dernier tour parcouru.
- Drapeau rouge > 2/3 de la course : se référer au règlement général de la vitesse.

12.4 – RECOMPENSES CHAMPIONNAT :

Les clubs n'auront pas de primes à remettre aux pilotes.

12.5 – RECOMPENSES JOURNEE :

Les organisateurs devront prévoir au minimum :

Trois coupes pour chaque catégorie : (Mini OGP 115/ Mini OGP 160/ Mini OGP190/ Mini Moto 25 (190 Stock + 160 Stock)/ Moto 15/ Moto 25/ Pit Bike 125 Stock (A + B) / Scooter 70)

Un classement féminin pourra être établie, elles se verront récompensées d'une coupe et d'un bouquet de fleurs.

12.6 – COMPLEMENT DE PLATEAU :

Dans le cas de plateau incomplet, le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs extérieurs aux Championnat de Ligue jusqu'à la limite autorisée par la Préfecture dans son homologation.

12.7- SUPERPÔLE :

Une superpôle sera organisée lors des week-ends de compétition pour les catégories suivantes :

- Mini Moto 25cv 190 stock
- Mini Moto 25 cv 160 stock
- Pit Bike 125 Stock

3 pilotes de chaque catégorie seront sélectionnés par tirage au sort et devront effectuer un tour lancé et un tour chronométré, un par un.

Un classement sans point sera fait par catégorie selon les résultats chronos et des lots seront remis à tous les pilotes participants dès la fin de la superpôle.

ARTICLE 13 - CLASSEMENTS :

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum 75% de la distance parcourue par le vainqueur, et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 5 minutes (3 min pour la catégorie mini OGP) après la présentation du drapeau à damier.

Pour chaque épreuve les points seront attribués aux 20 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1er	55	2ème	53	3ème	51
4ème	49	5ème	47	6ème	45
7ème	43	8ème	41	9ème	39
10ème	37	11ème	35	12ème	33
13ème	31	14ème	29	15ème	27
16ème	25	17ème	23	18ème	21
19ème	20	20ème	19		

SAUF catégorie 125 STOCK, ayant 2 séries (A et B), les 45 premiers seront verront attribuer des points.

1er	55	2ème	53	3ème	51
4ème	49	5ème	47	6ème	45
7ème	43	8ème	41	9ème	39
10ème	37	11ème	35	12ème	33
13ème	31	14ème	29	15ème	27
16ème	25	17ème	23	18ème	21
19ème	20	20ème	19	21ème	18
22ème	17	23ème	16	24ème	15

25ème	14	26ème	13	27ème	12
28ème	11	29ème	10	30ème	10
31ème	9	32ème	9	33ème	8
34ème	8	35ème	7	36ème	7
37ème	6	38ème	6	39ème	5
40ème	4	41ème	3	42ème	2
43ème	1	44ème	1	45ème	1

Si le plateau est incomplet, l'organisateur de l'épreuve pourra sur invitation faire participer des pilotes de notoriété ou autres, ils ne pourront pas marquer de points dans le Championnat. La communication sera faite aux pilotes lors du briefing.

Les pilotes licenciés dans la ligue Centre Val de Loire ainsi que les pilotes non licenciés dans celle-ci pourront marquer des points et être classés à la journée.

Cependant, seulement les pilotes licenciés dans la Ligue Centre-Val De Loire marqueront des points pour le classement général annuel.

ARTICLE 14 - RECOMPENSES :

Les classements des divers championnats de ligue seront proclamés en fin de saison. Pour l'ensemble des championnats, les 3 premiers seront récompensés en fin de saison. Un classement féminin sera également établi.

Seuls les pilotes licenciés dans la ligue Centre Val de Loire pourront être classés à l'année.

Sous réserve d'avoir été au minimum 5 pilotes sur l'année dans la catégorie.

Tous les pilotes devant recevoir une coupe seront invités à la remise officielle des récompenses. Ils devront assister personnellement à cette cérémonie.

ARTICLE 15 – PARC-COUREURS :

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.

Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques ou pvc prévu à cet effet.

L'utilisation d'un tapis de sol environnemental est obligatoire, ou dalle + tapis de sol pour les travaux de mécanique (+ bac pour le liquide usagé).

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion.

La veille de l'épreuve, à partir de 22h30, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc coureur. Les pilotes qui ne respecteront pas cette règle pourront être sanctionnés par le jury de l'épreuve.

Il est rappelé que les pilotes sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs et supporters. Cette mesure s'applique à la fois aux pilotes des championnats et aux pilotes des courses annexes.

ARTICLE 16 – DISCIPLINE :

Tout pilote doit avoir un comportement correct, respectueux et est responsable de ses accompagnateurs/ supporters tant sur le circuit qu'aux abords de celui-ci, avant et pendant la manifestation sous peine d'exclusion et de disqualification du pilote pour le week-end.

16.1 – SANCTION/ DISQUALIFICATION :

Toutes les décisions nécessaires au bon déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les plus brefs délais.

Dans le cas des infractions suivantes constatées par un officiel, (constatations de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible) la notification d'une décision sera :

- Absence au briefing (non-justifié) :

Sanction : 10 secondes de pénalité sur la première manche.

- Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité et des drapeaux en général ;
- Entrer dans le parc mécanique à toute autre vitesse que celle indiquée (voie des stands)

Sanction : annulation du meilleur tour pendant l'essai respectif / 30 secondes de pénalité sur le total de la manche.

- Échouer à un contrôle sonore ou technique avant/après les essais/la manche ;

Sanction : disqualification dans les essais respectifs/ la manche respective.

- Sur la piste : couper le circuit ;
- Sur la piste : s'arrêter pour consulter un tiers ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité ;
- Sur la piste : ravitailler ;
- Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci ;

Sanction : disqualification des essais respectifs/ de la manche respective.

- Coureurs arrivant tardivement dans le parc d'attente (10 minutes avant l'horaire prévisionnel de la manche sauf contre-indication) ;
- Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance ;
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance ;
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente, qui ne réussissent pas à réparer avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels ;
- Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que le départ ait été donné.

Sanction : disqualification des essais respectifs/ de la manche respective.

- Anticipation de départ (constaté par un officiel ou réclamation)

Sanction : 10 secondes de pénalité.

- Récidive au cours du championnat (constatée par un officiel ou réclamation)

Sanction : convocation au jury pour sanction.

- Surpuissance lors du passage au banc de puissance par le contrôleur technique

Rappel : surpuissance interdite : 3 passages pour être conforme.

Passage en 4ème vitesse pour toutes les catégories.

Dans le cas ci-dessus mentionné, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement ;
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée / Convocation au jury.

16.2 - RECLAMATION :

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au directeur de course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 150 € pour un moteur 2 tps, et de 300 € pour un moteur 4 tps.

ARTICLE 17 - APPLICATION DU REGLEMENT :

Il est rappelé aux organisateurs et pilotes que les différentes prescriptions du Code Sportif et du Code de discipline et d'arbitrage de la Ligue ainsi que les règles techniques et de sécurité complémentaires, discipline vitesse, sont obligatoires pour les différentes épreuves de Championnat de Ligue ou de Trophée.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés au cas par cas par la Commission de Vitesse de la Ligue.

Conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, les commissaires sportifs (ou membre du jury) ont toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité, en accord avec le président de jury.

ARTICLE 18 – ENVIRONNEMENT :

Les clubs organisant une épreuve du championnat de ligue doivent être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et devront suivre les obligations et recommandations suivantes :

Obligations :

- Les coureurs doivent utiliser un tapis environnemental pour les travaux de mécanique + bac de récupération pour les liquides usagés.
- Tous les teams et les pilotes individuels devront prévoir les sacs de récupération de déchets domestiques et de courses et les ramener à leur domicile.
- Le Parc coureurs devra retrouver son aspect initial de l'ouverture à la fin de la manifestation.
- Les participants ont l'obligation de ramener avec eux les pneus usagés, ainsi que les huiles, carburants et matières toxiques dans des contenants adaptés à cet usage.
- Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50 €

Recommandations :

- Prévoir des points d'eau à usage des coureurs et leurs équipes ;
- Prévoir des parkings en nombre suffisant pour éviter tout stationnement sauvage ;
- Prévoir et disposer des poubelles en nombre suffisant dans le parc public et les parkings voitures ;
- Informer régulièrement le public des règles à observer relatives à l'environnement par des slogans de sensibilisation et insérer ceux-ci dans le programme de la manifestation.
- Effectuer le tri (poubelle jaune avec les recommandations locales)
- Prévoir une poubelle spéciale pour les feuilles de papier (fiches de résultats, feuille de contrôle

- Prévoir des sacs poubelle pour les participants n'en n'ayant pas



Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire



ligue_motocycliste_cv
25cv_ligue_centrevaldeloire
www.ligue-moto-centre.fr

